



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Direction des Systèmes d'Observation

42, avenue Gaspard Coriolis  
31000 Toulouse

À l'attention de ERVEN FOLLEZOU  
IEL ENR 156  
Houdonnières  
61200 MOULINS SUR ORNE

**Objet :** Certificat Radeol

Toulouse, le 05 septembre 2024

**Nom du projet :** Projet des Houdonnières

*Affaire suivie par : DSO/CMR*

*Courriel : radeol@meteo.fr*

*Référence Météo-France : 2024-000738*

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de **MOULINS SUR ORNE (61)**.

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale (AUE) des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté ministériel modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Ce parc éolien se situerait à une distance de **19,67 km** du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar bande C de **Falaise\***.

Ce projet **ne respecte pas la distance minimale d'éloignement** fixée par l'arrêté (20 km pour un radar bande C), tout en présentant un éloignement supérieur à la distance de protection fixée par le même arrêté (5 km).

Dès lors, **l'avis de Météo-France n'est pas requis**.

Cependant, aux termes de l'arrêté susvisé, l'acceptabilité de ce projet ne peut être prononcée par le service instructeur (DREAL, DRIEAT ou DEAL) que si le porteur du projet fournit une étude des impacts cumulés générés par l'ensemble des aérogénérateurs implantés en deçà de la distance minimale d'éloignement (qu'il s'agisse d'aérogénérateurs de ce même projet ou des autres parcs éoliens coexistants), et que cette étude justifie du respect des critères fixés par l'arrêté.

**Aussi, Météo France conseille au porteur du projet, si ce n'est pas déjà fait, de déposer dès à présent un dossier en Préfecture accompagné d'une étude d'impact\*, menée de préférence par un modèle reconnu par le ministère.**

**Météo-France**

73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France

www.meteofrance.fr @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

Page 1/3

À noter que dans le cas où il s'agit d'un projet modificatif d'un parc déjà existant, l'étude d'impact doit caractériser également l'aggravation de l'impact par rapport à l'existant.

Ce certificat, joint à votre dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture, permet de justifier de cette position réglementaire.

*\* Les coordonnées géographiques des radars concernés, ainsi qu'un rappel sur la réglementation et les études d'impact, vous sont accessibles à partir de l'url suivante : <https://www.radeol.fr>  
Ce certificat n'est valable que pour les caractéristiques exactes du projet renseignées par le demandeur (cf. Annexe). En cas de modification du projet, un nouveau certificat doit être demandé.*

# Annexe



<b>Demandeur</b>	
Nom	FOLLEZOU
Prénom	ERVEN
Société	IEL ENR 156
Email	erven.follezou@iel-energie.com
Adresse	Houdonnières
Code postal	61200
Commune	MOULINS SUR ORNE
<b>Projet</b>	
Nom	Projet des Houdonnières
Localisation	METROPOLE
Situation	TERRE
ICPE	AUE
Type	EOLIENNES
Commune #1	MOULINS SUR ORNE (61)
<b>Dossier</b>	
Référence	2024-000738
Date et heure	05/09/2024 15:11:41
Type de courrier	M3
Règles métier	v1.0

Les coordonnées sont exprimées en degrés décimaux dans le système géodésique WGS84.

Eolienne/sommet	Latitude	Longitude
#1	48,7529245°	-0,103517°
#2	48,7510644°	-0,0957702°
#3	48,7505967°	-0,0870719°